

J'ai mis 2 ans pour avoir l'autorisation de pouvoir racheter pour la deuxième fois ce terrain qui m'appartenait officiellement. Il était situé à Monferran-Saves sur tous les plans cadastraux et même sur le plan officiel de la DREAL.

Aujourd'hui ce terrain se retrouve à Giscaro. On me le reprend officiellement alors que l'enquête publique de Giscaro est clôturée depuis le 8-07-2019.

Lorsque j'ai acheté au crédit Agricole en 1991, la station service non neutralisée avec 65000 litres de gaz de carburant.

J'ai déplacé le auvent derrière ma maison pour nettoyer le bord de la route nationale 124. Cela a failli nous coûter la vie. Lorsque je m'apprêtais à découper au chalumeau les poteaux, on s'est aperçu que les événements des cuves à carburant remontaient le long de ces poteaux. Si j'allume le chalumeau un deuxième AZF, 65000 litres de gaz.

Pour l'exposition de mes matériaux j'ai réalisé une plateforme en béton et un mur d'appui pour la présentation de cheminées et fontaines. Je dispose de photos.

Pour étayer mon explication sur la partie Monferran-Saves, j'ai fait plusieurs autres plateformes béton pour expositions.

Lors du remembrement de Giscaro complètement à mon insu le auvent des pompes à carburant s'est retrouvé au cadastre comme bâtiment léger (90 m2).

Je ne pense pas que cette démarche était pour moi?

Cela se confirme aujourd'hui, le fait que l'on veuille me reprendre la parcelle Z 23 où figure le auvent.

Ce terrain de Giscaro avait une surface de 4806 m2 comme par miracle il est passé à 5003 m2, juste 3 m2 de plus que 5000m2 pour bien être dans les clous.

Au vu de tous ces cadeaux je n'ai pas accepté de signer le plan de bornage de L'AFAF du 24/02/2014 où figurait le auvent.

Les seuls cadeaux que j'accepte sont ceux de ma famille.

Bizarrement lors de mon rachat en 2015, dans l'acte notarié le auvent et la dalle de béton avaient disparu au cadastre?

Au moment du remembrement de Giscaro les courriers du département lors de l'enquête publique ne me sont jamais parvenus (deux recommandés).

Bizarrement à mon expropriation de Monferran-Saves le courrier du département, pas de problème, même avec une erreur de mon prénom Florian au lieu de Fabien.

J'ai signé la promesse de vente "sous estimée" de Monferran-Saves parce qu'il me restait la parcelle Z23 de Giscaro. Une fois que j'ai eu signé, on me reprend la parcelle Z23 de Giscaro. Cela était calculé depuis très longtemps, minimum 2014

Délai pour déménager : Pour moi, 1 mois.

Pour la maison du garde barrière à Isle-Jourdain 18 mois?

Indemnisation : 18000€ le m2 la maison du garde barrière, "allez voir l'implantation et l'état de cette maison, ça vaut le coup d'oeil !"

Pour ma maison 12000€ le m2 entièrement restaurée et avec une autre vue.

Je comprends! Il faut ménager financièrement les futurs investisseurs "agricoles immobiliers"

Je donne ces quelques explications parce que je pense qu'il a dû y avoir bien d'autres versions.

Je commence un peu à me fatiguer de toutes ses situations de stratégie tordues.

Si vraiment on doit me reprendre ce terrain pour les travaux, je demande que la parcelle Z23 à Giscaro me soit restituée une fois les travaux de la 2X2 voie terminée. J'ai un projet agricole pour mes enfants.

Si vous devez faire le prolongement du chemin rural du moulin pour desservir plus le bien être des agriculteurs, je vous fait cadeau de la surface prise par ce chemin qui passerait sur ma parcelle Z23. Je dois bien ça aux agriculteurs?

Je vois que c'est un bon et beau métier que l'agrico- immobilier. Déshabiller Paul pour habiller pierre, à moindre frais.

Surtout très pratique lorsque l'on a tous les pouvoirs.

SCI JRTM

Gérant: Fabien Marcazzan  
5806 route nationale 124  
32490 Monferran-Saves

Le 20 Avril 2021

